

→ Introduction par le DASEN 34 :

Nous entrons progressivement en fin de déconfinement, la situation sanitaire est positive, les taux d'hospitalisation sont très faibles notamment en réanimation, il n'y a quasiment plus de décès = indicateurs qui ne sont plus perçus comme alertant. Une **sérénité sanitaire** semble s'installer.

Pour le moment, le DASEN envisage la rentrée de septembre comme une rentrée classique pour le 34. On adaptera si cela évolue mais à priori nous aurons un retour à la normale d'ici là.

Pour autant, la relative sérénité sanitaire n'est pas forcément gage de sérénité pour les directeurs d'école au regard des relations avec les familles. Le DASEN dit être avec eux, car des tensions sont importantes dans certaines écoles. Les IEN sont aux côtés des directeurs, et les services sont au plus près d'eux en cette période difficile de transition.

→ Les syndicats font remarquer que beaucoup de choses sont à traiter en même temps, et les directeurs sont épuisés. Exemples des circulaires sur CP/CE1 à 24, circulaire pour des vacances apprenantes... alors que le flou des dernières annonces ministérielles entretiennent une ambiance anxieuse.

Le DASEN répond sur la question **des relations conflictuelles avec les parents** : il n'est pas étonné des attitudes rapportées car des pressions fortes des employeurs sont vécues, il y a dans le privé la peur de perdre son emploi... Ainsi la position de l'administration est claire : nous ne pouvons pas nous permettre de dire que nous ne sommes pas en mesure d'accueillir les enfants. Il souhaite qu'aucun enfant ne soit laissé à la porte de l'école.

Il faut selon lui **accueillir tout le monde**, même s'il reconnaît qu'à l'impossible nul n'est tenu. La mesure d'un mètre latéral, si elle assouplit les contraintes, pose problème dans de nombreuses classes (superficie des salles qui ne permettent pas d'accueillir plus de 12 /15 élèves...). Quand des directeurs font remonter à l'IEN que c'est impossible au vu de la configuration, il y aura rotation. Il faut aller vers le maximum, et utiliser le **dispositif 2S2C** qui soulage à certains endroits... (ndlr : 39/253 communes ont signé cette convention), il faudra faire au mieux à la rentrée c'est évident.

Dans certains endroits l'alternance sera maintenue : certaines écoles ne pourront pas faire autrement au regard des contraintes qui sont les leurs. Il ne faut pas que ce soit une règle. On ne pourra pas entendre le « choix » (une équipe qui préfère faire cours à 10 élèves, alors que les conditions matérielles permettraient plus) mais si des contraintes s'imposent, on sera pragmatique.

Il n'y a désormais **plus de public prioritaire** : tout le monde doit pouvoir être accueilli (les enfants d'enseignants ne sont plus considérés comme public prioritaire).

→ Les syndicats rappellent l'usure des équipes, qui souhaitent voir tout le monde, et ne veulent **plus de rotation**. Au DASEN de répondre : tout le monde oui, mais tout le temps ce ne sera pas possible partout. Il ne souhaite pas faire un communiqué général car il prendrait le risque d'instaurer des rotations supplémentaires. Il veut connaître où sont les sujets de tension (il connaît déjà des écoles où la situation est compliquée avec les parents). Il sera en soutien.

Mais il estime que c'est **au directeur de maintenir le lien**, d'expliquer si il y a impossibilité d'accueillir tout le temps. Parmi les parents, il y aura ceux qui comprennent et d'autres pas (commerçants avec pressions financières fortes par exemple). Si pas d'issue au bout de deux fois, il invite les directeurs à dire aux parents de **se tourner vers la hiérarchie et à contacter l'IEN** (« on applique les consignes de la hiérarchie », voyez avec elle). Il y a déjà une quinzaine de courriers faits par l'IA en réponse à des parents ; les IEN assurent leur **soutien** aux directeurs.

M. Le DASEN rappelle si besoin est que le respect des consignes sanitaires est important car en cas de souci avec des consignes sanitaires non suivies, les parents seront procéduriers.

→ Les OS constatent une fois de plus la **contradiction** entre annonces et réalité, qui entraîne des tensions avec les équipes sur place. Les personnels sont pris par surprise et apprennent les nouveautés par les médias mainstream

en même temps que les parents... Si possibilité de rotations il y a, il faudrait que les personnels en soient informés, ils sont épuisés de ces changements...

Se pose la question du **flou des annonces** ministérielles. Peut-on compter sur une circulaire nationale ou locale ? Quid des personnels vulnérables ? Quid de la scolarisation des enfants des personnels : quelle possibilité pour les personnels ayant des difficultés de garde ?

M. le DASEN concède un **contexte anxigène** pour les personnels, et regrette l'instabilité des directives. Il revient sur l'obligation de mettre les enfants à l'école : les volumes accueillis seront plus ou moins importants selon les établissements. Il n'y aura peut-être pas les mêmes problématiques d'un endroit à l'autre. Des écoles vont bien fonctionner, mais il faudra mettre en place une rotation dans certains cas.

Les personnels vulnérables restent en distanciel (les attestations déjà fournies demeurent valables : les demandes de certificats plus récents ne sont pas règlementaires, revenez vers nous si vous subissez des pressions en ce sens), en situation de protection. Pas d'ASA par contre.

Le distanciel pour garde d'enfants restera possible si une attestation de l'école est fournie. De plus, le distanciel va se poursuivre de fait, avec la mise en place, inévitable, de rotations.

→ Cas particulier de **Montpellier** : le maire voulait fermer du mardi au mardi les écoles qui sont **bureaux de vote** = cette proposition apparaît comme déraisonnable au DASEN, qui rappelle que 80/85 écoles seront concernées. Il préconise une fermeture du vendredi midi au lundi inclus. Le plus souvent, il y a seulement 1 ou 2 classes mobilisées, parfois le hall d'accueil seulement.

Il sera donc attentif à regarder les situations au cas par cas pour donner des consignes ultérieurement. Il est très attentif sur ce point en ce moment. Une communication à ce sujet est prévue, avant le CTSD prochain, sur l'organisation dans ces écoles. De plus, un mail sera envoyé dans l'AM pour donner un cadre d'activités aux enseignants concernés durant les fermetures électorales.

→ Concernant **l'absentéisme**, M. le DASEN indique qu'il serait sage de monter des dossiers pour les familles avec lesquelles on a perdu tout contact. En effet, sur certaines écoles, ce sera un travail important. Il y a obligation de rescolariser et pourtant des familles ne vont pas mettre leur enfant délibérément et malgré la dépense d'énergie de l'école, si le contact est impossible, il faudra donner un signal fort à ces familles. Il est nécessaire de reprendre la main, et il faut donner des **signaux** pour montrer qu'on ne lâchera pas. Pour certaines familles, monter un dossier peut-être intéressant même symboliquement. Bien entendu, il faut garder à l'esprit l'idée de récurrence, et n'investiguer que vers les élèves dont on ne sait pas ce qu'il sont devenus. On a maintenant les moyens d'aller les chercher.

Le **SNALC** insiste sur le fait que nous entrons dans une nouvelle période, qui remet en collectivité tous les acteurs. Le **SNALC** est inquiet car il estime qu'il va être difficile de mettre en application les gestes barrière en présence d'un plus grand nombre d'élèves (ex : se laver les mains en fin de récréation : comment l'assurer avec des effectifs complets ? Pas assez de sanitaires / encadrement...).

Il réclame une **circulaire académique** susceptible de lever les flous laissés par les instructions ministérielles. M. le DASEN répond qu'une telle circulaire n'est pas prévue : on attend le protocole sanitaire national. Les Chefs d'Etablissement ont reçu un mail qui a listé les éléments du décret pour leur éviter la lecture longue et fastidieuse. A toutes nos questions précises concernant l'organisation nouvelle des locaux, des enseignements... M. le DASEN répond « **déclinaisons locales** ». S'il n'est pas possible de mettre en place ces cours en présentiel, le distanciel peut être privilégié dans certains cas.

Concernant les **AESH** : le SNALC demande si le bureau des aides humaines va produire (comme il l'avait fait au début du confinement), un document à leur attention, notamment dans les cas où les enfants dont ils s'occupent ne reviendraient pas ?

Le DASEN ne s'engage pas à ce sujet mais précise que les AESH pourront, si les enfants qu'ils encadrent ne reviennent pas, être sollicités pour d'autres enfants non notifiés mais en difficulté. Le SNALC rappelle que cela est contraire à la circulaire de juin 2019.

Les OS questionnent également le DASEN concernant l'annonce des « **vacances apprenantes** » ?

Il répondra lors du CTSD, en questions diverses. Les choses sont en cours de définition donc on sera plus précis dans quelques jours.